

Romandie : crise et sortie de crise : Interview

Autor(en): **Ghelfi, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **86 (1994)**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-386462>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

On l'aura compris: c'est en tant que Romand ET syndicaliste, syndicaliste ET Romand que nous aimerions aborder toutes ces réalités pour mieux les connaître et, donc, mieux les transformer. N'en déplaise à qui préférerait – en est-il vraiment? – troquer un internationalisme ouvrier tombé, du moins momentanément, en obsolescence contre un genre de «nationalisme de gauche»? Durant la préparation de ce numéro de la *Revue syndicale suisse*, il nous est en effet arrivé de rappeler à certains «hommes de terrain» que, dans le secteur économique qui est le leur, les réalités, vue d'un œil syndical, divergent parfois concrètement selon que l'on se trouve sur l'une ou l'autre rive de la Sarine. Le voir, c'est déjà essayer de le comprendre. Et, comme déjà dit, le comprendre c'est peut-être déjà se donner les moyens d'améliorer son efficacité. Syndicale, elle aussi. fq

Romandie: crise et sortie de crise

Une interview de Jean-Pierre Ghelfi, économiste-conseil de la FTMH.

Face à la crise actuelle, ou peut-être d'abord à cause de sa violence, la Suisse romande (ou latine, avec le Tessin) est apparue des plus vulnérables. Pas question cependant de sombrer dans un misérabilisme plus ou point revendicatif ni dans un régionalisme militant de registre exacerbé. Notre intention est beaucoup plus modeste – mais d'autant plus importante, pensons-nous – car elle consiste à essayer de déterminer, dans une étape initiale, quelques unes des notions et réalités fondamentales sans la connaissance desquelles, il ne sert à rien de parler, au présent comme à l'avenir, de cohésion nationale prometteuse ou menacée.

Revue syndicale suisse (RSS): Selon toi pourquoi existe-t-il une telle différence entre Suisse romande (plus le Tessin) et Suisse alémanique en matière de chômage?

Jean-Pierre Ghelfi (J.-P. G.): Pour répondre avec précision, il faudrait disposer d'informations statistiques détaillées sur la structure industrielle et commerciale des différentes régions du pays... qui malheureusement n'existent pas.

Il faut tenir compte aussi du fait que la détermination du nombre réel de chômeurs/euses est difficile. L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) en recense officiellement 187 000 (février 1994), alors que les services économi-

ques de l'Union de banques suisses avançaient le chiffre de 250 000, qui rejoint d'ailleurs les estimations faites par l'Union syndicale suisse (USS).

Ces réserves étant faites, il est néanmoins possible de fournir quelques éclairages partiels.

La statistique (officielle) indiquait en février que les chômeurs/euses représentaient 7,6% de la population active en Suisse latine (Romandie et Tessin), et 4,2% en Suisse alémanique. Ce qui signifie que la Suisse latine comptait 41% du total des chômeurs/euses alors qu'elle englobe 28% de la population active du pays.

On notait peu de différence entre les sexes: pour un taux de chômage moyen de 5,2% dans l'ensemble du pays, celui des femmes était de 5,4% et celui des hommes de 5,0%. En revanche, il y avait un écart très important entre les chômeurs/euses de nationalité suisse et nationalité étrangère: 4,0% pour les premiers, 9,2% pour les seconds.

Depuis 1991, le chômage a d'abord touché les secteurs immobiliers et de la construction, ensuite celui des services, puis, à partir de 1992, celui de l'industrie et des arts et métiers. D'une manière générale, durant cette longue récession, les activités tournées vers l'exportation ont moins reculé que celles liées à l'économie intérieure.

De ces observations, on peut tirer quelques conclusions:

– La Suisse latine a enregistré durant la période d'expansion des années quatre-vingt une croissance du nombre des emplois supérieure à la moyenne nationale. Une partie de ces emplois nouvellement créés l'a été dans des entreprises insuffisamment productives pour résister au retournement de la conjoncture.

– Le boom immobilier de la seconde moitié des années quatre-vingt a été particulièrement fort dans les cantons latins (notamment dans la région lémanique). L'effondrement de la spéculation dès le début des années nonante s'est évidemment répercuté sur l'emploi dans ces branches.

– L'économie des cantons latins est dans l'ensemble plus tournée vers le marché intérieur que vers les exportations. On y dénombre une proportion de population active étrangère (en comptant toutes les catégories de permis) sensiblement supérieure à la moyenne nationale.

– Ces personnes ont dans l'ensemble des niveaux de qualification moins élevés que la population active de nationalité suisse, et occupent de ce fait des emplois plus «fragiles». C'est dire aussi que la capacité concurrentielle des entreprises installées dans les cantons latins est probablement moins bonne que celles des cantons alémaniques.

– A relever également que la Suisse alémanique bénéficie de «stabilisateurs automatiques» (qui atténuent les effets négatifs de la récession), sous la forme des commandes publiques de la Confédération, dans une proportion très nettement supérieure à la Suisse latine.

RSS: Peut-on alors parler de région économique en ce qui concerne la Suisse romande, c'est-à-dire de région homogène sur le plan économique? Comment, sur la base de quels critères définit-on une région économique (par exemple l'Arc jurassien)?

J.-P. G.: La notion de région, en économie, reste floue. Elle peut aussi bien faire référence à la géographie (la Suisse romande, la Franche-Comté, la

Regio basiliensis, etc.) qu'à une notion mixte, géographique et industrielle: chaîne du Jura et horlogerie = arc horloger.

Les régions peuvent être aussi de dimensions très variables (la petite Suisse romande et la grande région Rhône-Alpes). Du point de vue économique, la Suisse romande ne forme pas vraiment une région. Il existe toutefois des caractéristiques communes aux cantons romands qui les conduisent souvent, au sein de la Confédération, à défendre des points de vue identiques, de sorte qu'ils forment malgré tout un ensemble assez cohérent si l'on prend en considération les aspects linguistiques, culturels, sociaux et mêmes politiques.

RSS: Comme il y a différence – toujours entre Suisse romande et Suisse alémanique – quant à l'ampleur de la crise, et dans la mesure aussi où il y a différence entre la structure économique de ces régions du pays, peut-on en déduire qu'elles sortiront différemment (plus ou moins vite, plus ou moins bien, etc.) de la crise, si elles en sortent?

J.-P. G.: On finit toujours par sortir d'une récession! Le problème est de savoir dans quel état on en sort. Compte tenu des remarques faites à la première question, il est vraisemblable que les cantons latins seront plus meurtris que les cantons alémaniques, de sorte que l'écart qui existe entre les deux côtés de la Sarine s'en trouvera plutôt accentué. Il faut rappeler, en effet, que le produit intérieur brut par habitant est inférieur à la moyenne nationale dans tous les cantons latins, Genève excepté. Ces divergences de rythme de développement selon les régions, si elles se maintiennent, voire s'aggravent, finiront par poser des

problèmes délicats de solidarité confédérale.

RSS: La dernière question ci-dessus suppose que l'on se pose également la question de ce qui devrait caractériser (par exemple au chapitre du chômage structurel) ces régions une fois la crise terminée.

J.-P. G.: Il me semble que le canton de Neuchâtel a montré, dans les grandes lignes, la voie à suivre, qui est celle d'une politique à long terme de promotion de l'économie favorisant le développement d'activités axées sur les nouvelles technologies. Il faut parvenir à disposer d'entreprises plus soucieuses de mettre au point des produits et services concurrentiels, que de survivre grâce à l'engagement d'une main-d'œuvre mal rétribuée. C'est dire l'importance d'adopter très rapidement un «Arrêté Bonny bis» pour poursuivre l'aide fédérale aux régions dont l'économie reste déprimée.

RSS: En tant qu'économiste-conseil d'un syndicat suisse, dans un secteur (par exemple l'horlogerie) où les négociations sont menées séparément d'un côté et de l'autre de la Sarine, qu'est-ce que ton expérience t'a appris, montré au sujet des différences d'attitude, de discours, syndicaux selon la région?

J.-P.G.: Selon que les activités sont liées aux services publics, au marché intérieur ou aux industries d'exportation, il est normal, inévitable, que des syndicats comme le SSP, le SIB ou la FTMH ne fassent pas toujours les mêmes analyses, et qu'ils adoptent des positions différentes.

Au sein de la FTMH, les approches peuvent aussi varier. L'horlogerie était

à la peine dans les années septante avec la crise profonde qu'elle a connue alors. Aujourd'hui, c'est plutôt le secteur des machines qui doit adapter ses structures.

S'ajoutent encore d'autres éléments. Dans l'horlogerie, les négociations sont centralisées. Reflet d'une branche où continuent d'exister de nombreuses petites entreprises. L'ensemble des activités horlogères n'en forme pas moins un tout. Il y a des intérêts communs aussi bien du côté syndical que patronal. Dans les machines, les négociations sur les salaires sont décentralisées. Reflet ici d'entreprises ayant des productions de natures très différentes, et qui ne sont pas toujours dans la même situation économique.

Il faut ajouter, enfin, que l'histoire a, de toute évidence, laissé sa marque sur les syndicats. Ils ont tous leur style particulier, leur «culture d'entreprise». La dimension régionale, pour autant que je puisse en juger, me paraît être un élément secondaire.

Panorama des CCT en Suisse romande

Jean-Claude Prince*

En une dizaine d'années, le scénario de la négociation collective et le décor dans lequel elle se déroule ont radicalement changé. Les pourfendeurs du dialogue entre partenaires sociaux ne sont plus les mêmes. Il ne s'agit plus de «gauchistes», latins de surcroît, qu'on disait frustrés dans les années 70-80 par la quasi-absence de grèves en Suisse. Les vampires qui s'attaquent depuis le début des années 90 à l'édifice des conventions collectives de travail (CCT) sont des patrons et des financiers alémaniques, et pas des moindres...

Il s'agit pour eux de supprimer ce frein à la concurrence que représenteraient les CCT. Leur programme: libéraliser, déréglementer pour «...augmenter la marge de manœuvre des entreprises dans le domaine de la fixation des conditions d'emploi. Ce postulat est soutenu par des dirigeants de l'économie, principalement outre-Sarine» écrivait, quelque peu désabusé, le directeur du Bureau des métiers de Sion, M. Pierre-Noël Julien, dans l'hebdomadaire patronal genevois *Entreprise* du 23 octobre 1992.

Les employeurs romands sont inquiets. Au point de réaffirmer leur foi dans les négociations entre partenaires sociaux. Exemple: sous le titre «Des patrons au secours des conventions collectives», *Le Nouveau Quotidien* du 21 octobre 1993 relève que le secrétaire de l'Union des associations patronales genevoises, Jean-Marc Guinchard, «... s'est fait l'avocat du

* Secrétaire de la FTMH Jura